

Taux Pro/Pro 2022-2024

Une hausse qui doit s'accompagner de recrutement

Le 16 décembre 2021 était publié l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant les taux de promotion pour la période 2022-2024 des corps des filières administratives et techniques du Ministère des Armées.

Voici les taux identiques pour les grades des filières administratives et technique :

Corps et grades	Taux applicables		
	2022	2023	2024
Catégorie B			
Techniciens Supérieurs d'Études et de Fabrications du Ministère de la Défense et Secrétaires Administratifs			
TSEF 1 ^{ère} classe/SA classe exceptionnelle	14%	14%	14%
TSEF 2 ^{ème} classe/SA classe supérieure	18%	18%	18%
Catégorie C			
Agents Techniques du Ministère de la Défense et Adjoints Administratifs			
ATPMD 1 ^{ère} classe/AAP 1 ^{ère} classe	16.5%	16.5%	16.5%
ATPMD 2 ^{ème} classe/AAP 2 ^{ème} classe	28%	28%	28%

Rappel des anciens taux 2020 et 2021 :

B3 (TSEF1 et SACE) : 9%

B2 (TSEF2 et SACS) : 12 et 11%

C3 ATPMD1 : 5,5% AAP1 : 9%

C2 ATPMD2 : 19% AAP2 : 22%

Seul le taux des ICDD reste inchangé, 11%, cela est inadmissible. Des perspectives doivent être rapidement trouvées pour proposer aux ICD de meilleures possibilités de promotion.

Ces augmentations de taux sont à mettre au crédit de ceux et celles qui passent plus de temps à lutter pour des droits supplémentaires à l'avancements qu'à défendre des dossiers individuels dans les salons feutrés.

Pour créer des droits individuels, il faut avant tout savoir défendre les droits collectifs.

Si la **CGT** est satisfaite, elle souhaite que ces nouveaux taux soient pérennes au-delà de 2024, y compris pour les ICDD. La **CGT** souhaite également des recrutements dans l'ensemble des corps et filières de fonctionnaire.

Montreuil, le 14 janvier 2022